

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

### INDUSTRIE

**Avis relatif à l'application du décret n° 94-699 du 10 août 1994  
fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux**

NOR : *INDI1019820V*

Le présent avis annule et remplace l'avis relatif à l'application du décret n° 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux publié au *Journal officiel* de la République française du 3 avril 2007, texte n° 166.

Les organismes agréés pour délivrer des attestations de conformité aux exigences de sécurité à la suite d'examens de type sur des modèles d'équipements d'aires collectives de jeux en application des dispositions de l'article 5 (2°) du décret n° 94-699 du 10 août 1994 sont les suivants :

CETE APAVE Nord-Ouest, 51, avenue de l'Architecte-Cordonnier, 59000 Lille ;

Laboratoire national de métrologie et d'essais, 29, rue Roger-Hennequin, 78197 Trappes Cedex ;

Laboratoire Pourquoi, 93, boulevard du Parc-d'Artillerie, BP 7251, 69354 Lyon Cedex 07 ;

TÜV SÜD Benelux BVBA, Betekomsestraat 98A, B-3128 Baal, Belgique.